



Liberté Égalité Fraternité

12 avril 2024
Plénière du COREVIH
Interventions ARS Bretagne-DAPPS
Les relations ARS-Corevih

DAPPS/ Anthony Le Bot-directeur et Dr Anne Le Fèvre- référente thématique « Vie affective, sexuelle et relationnelle »

Cadre juridique

2005 Décret du 15 novembre 2005 2016

Réforme territoriale (Loi NOTRe)

2015 Cegidd

Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 2017

Décret du 28 avril Arrêté du 6

juillet ( composition Corevih) Juin 2023 Rapport IGAS 2024 Réforme des Corevih annoncée





Cadre juridique Décret du 28 avril 2017

Un comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine est créé dans chaque zone géographique, infrarégionale, régionale, définie par un arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé.



1 Corevih en Bretagne situé au CHRU de Rennes

Désignation des 33 membres du Corevih, répartis en 4 collèges, selon un équilibre territorial et numérique





## Cadre juridique

- **coordonner** dans son champ, et selon une approche de santé sexuelle mentionnée à l'article <u>L. 3121-2</u> du présent code, les acteurs œuvrant dans les domaines du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, de la prévention et de l'éducation pour la santé, de la recherche clinique et épidémiologique, de la formation, de l'action sociale et médicosociale, ainsi que des associations de malades ou d'usagers du système de santé;
- participer à **l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients** dans les domaines du soin, de la prévention et des dépistages, ainsi qu'à l'évaluation de cette prise en charge et à l'harmonisation des pratiques, notamment pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine ou exposées à un risque d'infection par ce virus ;
- recueillir et analyser l'ensemble des **données épidémiologiques** mentionnées à l'article <u>D. 3121-36</u>, ainsi que toutes les données régionales utiles à l'évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;
- concourir par son expertise à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales et régionales de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine et dans le domaine de la santé sexuelle, ainsi que, sur demande du directeur général de l'agence régionale de santé, au projet régional de santé prévu à l'article <u>L. 1434-1</u> du présent code;
- établir et mettre en œuvre un rapport annuel d'activité





### Cadre contractuel

Une annexe au CPOM hospitalier du CHRU de Rennes depuis 2021 qui prévoit

- Les missions confiées au Corevih en référence à ces missions légales : plan d'actions
  - Mission 1 : Renforcer et diversifier la prévention
  - Mission 2 : Améliorer le dépistage
  - Mission 3 : Garantir des soins de qualité pour les personnes vivant avec le VIH
  - Mission 4 : Être un acteur majeur de l'animation territoriale, être garant de la démocratie sanitaire dans le champ de la santé sexuelle et concourir à la mise en œuvre de la politique régionale de santé affective et sexuelle
  - Mission 5 : Recueillir et analyser les données épidémiologiques, améliorer la qualité de la recherche
  - Mission 6 : Améliorer l'accès à la formation des acteurs dans le champ de la santé sexuelle
  - Mission 7 : Communiquer autour de la santé sexuelle
- · Les moyens accordés

Subvention annuelle pour le fonctionnement du Corevih (FIR) : 689 515 € en 2024

• + subvention exceptionnelle en 2022 et 2023 pour le poste de chargé de mission « Animation et coordination territoriale » (50 000 €)





### Cadre contractuel

Une annexe au CPOM hospitalier du CHRU de Rennes depuis 2021 qui prévoit

#### Les attendus

- Analyser les données épidémiologiques de la région en matière de VIH et d'IST (en lien avec la CIRE, l'ORSB et l'ARS)
- Réunir l'assemblée plénière au moins 3 fois par an et les acteurs des CeGIDD 1 fois/an
- Assurer la coordination technique et les échanges de pratiques pour les acteurs de la santé sexuelle du territoire dont les CeGIDD
- Coordonner des actions de formation des acteurs de la santé sexuelle du territoire
- Contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action du PRS 2023-2028 dans le champ de la santé sexuelle, selon une approche globale, en accord avec les missions qui lui sont dévolues.

## Des rencontres régulières

- Dialogue de gestion annuel CHRU/ARS
- Participation Groupe projet du GTR « VASR »

### mais aussi :

- Plénière du COREVIH, Inter-CEGIDD, Copil des Cegidd ...

Une collaboration active avec le Réseau Périnatalité Bretagne, le PCESS, le SELVH, la DRDFE, les





# Le Projet régional de santé 2023-2028



Le Projet Régional de Santé (PRS) est un document stratégique qui définit la politique régionale de santé. Le 3ème PRS (2023-2028) a été publié le 27 octobre dernier.



Agir sur les déterminants de la santé en confortant la prévention et la promotion de la santé

Orientations nationales : FdR SNSS, plan interministériel Egalité Femmes-Hommes

Orientations ARS Bretagne

Autres politiques publiques : Education Nationale, DRDFE, Collectivités territoriales...

## Groupe Projet VASR

COREVIH,SELVH ,Réseau Périnatalité, PCESS Et membres invités

### **GTR VASR**

2 à 3 réunions/an Composition (acteurs SS institutionnels et de terrain, personnes qualifiées, représentants usagers et représentants ARS).

PRS 3 : fiche 2.6

3 : Plan d'actions

S

8

Collectifs départementaux 22- 29 -35- 56





## Fiche 2.6 du PRS3 - Favoriser la vie affective, sexuelle et relationnelle : Enjeux

# Enjeux

### Favoriser la VASR:

- Selon une approche **globale** et **positive**
- En donnant à chacun et à tout âge de la vie l'ensemble des informations pour faire des choix éclairés et adaptés à sa situation mais aussi avoir une vie sexuelle satisfaisante et respectueuse d'autrui
- En plaçant la personne comme acteur de sa santé
- En facilitant l'accès de toutes et tous à l'offre de dépistage, de soins...
- En luttant contre les discriminations, préjugés liés au sexe et au genre et toute forme de violence
- En exerçant une vigilance sur l'usage du numérique

# Fiche 2.6 Favoriser la vie affective, sexuelle et relationnelle : Objectifs

# 1 Assurer la promotion de la santé sexuelle, information et formation, éducation à la sexualité dans tous les milieux et dans toutes les étapes de la vie

- Définir une stratégie régionale d'EAS en milieu scolaire
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles et discriminations
- Adapter les actions et outils aux spécificités des publics
- Contribuer à la mise en place d'actions de formation en faveur des professionnels et acteurs au contact au contact des publics

# 2Améliorer l'accessibilité de toutes et tous à l'offre en santé sexuelle en veillant à l'équité territoriale:

- Garantir une offre lisible, accessible et coordonnée de l'offre en santé sexuelle (IVG, Réorganisation territoriale-rapport IGAS, semaine de santé sexuelle...)
- Favoriser les parcours en santé sexuelle : dépistage- orientation-prise en soins-ETP
- Tenir compte des spécificités des publics vulnérables (migrants, en situation de handicap, précarité, LGBTI+...)

## 3 S'appuyer sur les connaissances pour agir

- Réaliser un tableau de bord des données disponibles en santé sexuelle
- Mener des études plus approfondies sur des sujets à déterminer selon les besoins
- Favoriser et évaluer les actions probantes, l'innovation et la recherche en santé sexuelle





## Semaine de santé sexuelle

### Cadre contractuel

Une annexe au CPOM hospitalier du CHRU de Rennes depuis 2021 qui prévoit

### Les missions

- Mettre en œuvre, à l'échelle de la région Bretagne, la semaine nationale de promotion de la santé sexuelle, de l'initiative du Ministère du travail, de la santé et des solidarités
- Pour 2024 :
  - Quatre thématiques : grossesses non prévues; maladies et dysfonctions sexuelles; consentement et prévention diversifiée des IST
  - Sur 4 semaines dans notre région (1/département), soit du 13 mai au 9 juin, intégrant donc la semaine nationale prévue du 3 au 9 juin 2024.

#### Les attendus

- Mobiliser les acteurs de terrain au niveau régional pour développer des actions de proximité et leur apporter si besoin une aide financière pour les actions
- Assurer le relais de la campagne de communication nationale
- Contribuer à l'évaluation des semaines de santé sexuelle (Rapport SOLEN)

# Les perspectives : réforme Corevih et FdR n°3 SNSS de la direction/service

- Renouvellement des membres du Corevih en cours sur la base de l'arrêté de 2017
  - Suite aux prolongations de mandats en 2021, 2022 et 2023
- Rapport IGAS : Organisation des structures de prévention et de prise en charge de la santé sexuelle-Juin 2023

Recommandations (Corevih):

« Renforcer les moyens humains des ARS consacrés au pilotage régional de la santé sexuelle et supprimer la possibilité pour les ARS de déléguer le suivi de l'activité des Cegidd aux Corevih

Confier aux Corevih, sous l'égide de l'ARS, la mission prioritaire d'animation et de de coordination de proximité des acteurs en matière de VIH et IST y compris la mise en œuvre territoriale des parcours de soins de ville des patients vivant avec le VIH

Transférer les missions dévolues aux Corevih en matière de recueil et d'analyse des données épidémiologiques aux CIRE-SPF (+ mission IGAS visant à tirer les conséquences de ce transfert de missions)

Revoir au niveau national les règles de financement des Corevih et adapter les RH à l'exercice de la mission d'animation et de coordination »





# Les perspectives : réforme Corevih et FdR n°3 SNSS

## **Evolutions législatives à venir** :

- ✓ Consultation des référents thématiques le 3 avril 2024
- ✓ Rencontre des ARS (DSP) le 26 avril 2024
- ✓ Rencontre du GIN(Groupe d'Interface national des Corevih) le 30 avril 2024
- ✓ Un décret à paraitre (avant le 15 juillet 2024) : mission socle
  - + Prorogation des mandats des membres du Corevih (2025)
- ✓ Un arrête (nomination des membres, cahier des charges...)
- ✓ Une instruction (mise en œuvre )

 Feuille de route n°3 de la santé sexuelle : « Brainstorming » à organiser en région à l'invitation de la DGS (3 avril 2024)







Merci de votre attention